

# **COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE**

## **VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017**

Présents : BAROU N., BATAILLARD K., BIMET M., BOSSY A., BOSSY R., BROUSSARD D., CHOPARD S., CLAIR S., COGNET P., CORDIER G., COURBON C., DELLONG M., DESMARTIN M., DEYGAS J., DUPIN P., FANGET D., FAURE G., FOMBONNE A., FORNEL C., GAILLARD S., GODICHEAU I., GRANGE I., JACOB D., LAHLALI B., MATHON P., MATON C., MATON S., MOULIN G., MU NOZ L., NAZON C., ROCHALON M., ROUSSON B., SAVY G. SERRIERES M., SERRIERES M.T., VALENCONY C., VIVIER R., VIVIER R.

Excusés : BESSET D., BROUSSARD C., GARNIER Y., LAFLORENCIE S., MATON A., RIFFARD A., ROYER D., SEGEALET F., SOUBEYRAND T.

Absents : AUDEL J., BERT N., NAZON B., REVOLLON E., VIOUJAS A.

Une assemblée générale est toujours un moment privilégié et incontournable dans la vie d'une A.S. On y fait le bilan et on regarde vers l'avenir. C'est le jour où chacun et chacune peut et doit s'exprimer afin que notre sport puisse évoluer dans le bon sens.

L'Amicale boules se porte bien et fonctionne à merveille et nous le devons à toute l'équipe qui m'entoure et qui fait un travail remarquable.

Je souligne que notre sport est une activité saine et complète et qu'elle met à contribution le physique, le mental et l'adresse. C'est un jeu démocratique et un sport pour tous, pour tous les âges et toutes les classes sociales et nous apprend à gagner mais aussi à perdre.

Je remercie Mireille Seignovert et Jean-Pierre Grange qui représentent la municipalité aujourd'hui, à qui je laisserai la parole en fin d'assemblée de façon à ce qu'ils puissent réagir sur les différents sujets abordés.

Je remercie Mme Gamon pour le Réveil du vivarais, j'excuse Mme Issartel du Dauphiné Libéré à qui je ferais bien entendu passer 1 photo et un article.

Je remercie également nos sponsors qui ont participé à différentes manifestations, je cite :

- Le Bar de la Place, l'Alambic, le comptoir lyonnais d'électricité, Boucherie Ponsonnet, Intersport Davézieux, Boulangerie Bouvat qui nous ont donné des lots pour notre concours de belote interne ou autre...

Avant de rentrer pleinement dans cette assemblée, je donne la parole à Robert Bossy, Président du secteur d'Annonay, qui doit partir pour l'assemblée générale de Talencieux et celle de l'ASJBA et qui nous rejoindra pour le repas.

Robert : « Rigueur, Dynamisme, Ambiance-Convivialité »

Notre bureau cette saison était composé de :

Sandra CHOPARD, Présidente  
Mathieu DELLONG, Vice-Président  
David BROUSSARD, Trésorier  
Patrick MATHON, Trésorier-Adjoint  
Laure MUNOZ, Secrétaire  
Aymeric RIFFARD, Secrétaire-Adjoint  
Isabelle GRANGE, Dominique BESSET, Robert BOSSY, Paul COGNET membres actifs.

J'ouvre cette assemblée en disant que l'Amicale Boules se porte très bien...

Nous maintenons notre effectif à plus de 40 licenciés (même 44 cette saison) alors que le département, la région, la fédération, ne cesse de nous rappeler que le sport-boules est en constante perte de licences.

Nous sommes 6<sup>ème</sup> sur 20 sur le secteur, Quintenas compte également 44 licenciés.

Les 5 premiers du secteur sont Annonay (76), Vernosc (74), Ardoix, Davézieux, Saint-Victor.

Moyenne d'âge 50 ans,  
9 joueurs (euses) ont moins de 40 ans,  
Moyenne d'âge du bureau 50 ans.  
18 licenciées féminines  
16 licenciés vétérans qui participent activement aux concours réservés sur le secteur.

### ➤ **EFFECTIFS**

L'amicale boules Saint-Cyr se porte bien au niveau du nombre de licenciés  
(25 en 2006-2007, 29 en 2007-2008, 38 en 2008-2009, 32 en 2009-2010, 36 en 2010-2011, 38 en 2011-2012, 35 en 2012-2013, 33 en 2013-2014, 39 en 2014-2015, 40 en 2015-2016, 41 en 2016-2017, 44 en 2017-2018)

Bienvenue aux 7 nouveaux licenciés :

- Gaëlle FAURE
- Angélique MATON (mutation d'Annonay)
- Catherine MATON (mutation de Champagne)
- Sophie MATON
- Eva REVOLLON (mutation St-Vallier)
- Noël BAROU (mutation Boulieu)
- Gérard CORDIER (mutation Annonay)

Par contre nous perdons :

- Grégory BOURDIER (mutation à Tournon en club et en trad)
- Jean-Léon DELHOMME (arrêt)
- Didier NEBOIT (mutation à Tence)
- Aymeric RIFFARD (mutation à St-Vallier)

2 joueuses seront en F2

7 joueurs (euses) seront en 3<sup>ème</sup> division

35 seront en 4<sup>ème</sup> division.

Le club compte également 24 sociétaires

3 joueuses (Sandra Chopard, Laure Munoz, Doriane Royer) et 2 joueurs (David Broussard, Patrick Mathon) font les clubs sportifs à Saint-Vallier.

Nos 3 joueuses ont obtenu le titre de Championne de France de club sportif FN2 en mars contre Tarare. Elles évolueront cette année au niveau supérieur.

Cette saison fut plutôt positive d'un point de vue sportif.

Quelques joueurs (euses) se sont illustrés notamment dans les fédéraux et cette année c'est principalement Isabelle Grange dont le nom revient souvent avec 2 qualifications au championnat de France (simple et triple) mais aussi une qualification au Trophée de France !

- Isabelle GRANGE sous-championne d'Ardèche en simple F4, se qualifie pour le championnat de France à Auxerre.
- Karine BATAILLARD, Mado Bourgaud et Josette Parraud sont championnes d'Ardèche en triple F3-F4 et se qualifient pour le championnat de France à Chambéry.
- Isabelle GRANGE, Sophie LAFLORENCIE et Marie-Thé SERRIERES s'inclinent en demi-finale au fédéral triple F3-F4 mais obtiennent un des 4 billets mis en jeu pour le championnat de France à Chambéry.
- Sandra CHOPARD, Laure MUNOZ et Doriane ROYER, s'inclinent à la partie qualificative du triple F1-F2.
- Isabelle GRANGE, Serge GAILLARD, Kakou SERRIERES sont champions d'Ardèche en triple mixte à la 2<sup>ème</sup> édition du Trophée de France.

Laure Munoz notre secrétaire entrera plus dans les détails. Elle reviendra également sur la bonne marche de nos challenges sociétaires et concours officiels.

David fera ensuite l'état des différentes recettes et dépenses de l'Amicale boules.

Le bilan financier de l'année écoulée est négatif (-2738 €) mais le solde du compte demeure nettement excédentaire (+ 10 878 €).

#### Le point sur nos concours officiels :

- Doublette mixte TD : complet
- Concours vétérans 4<sup>ème</sup> édition : 22 quadrettes
- 12h : complet
- Doublette féminin : annulé et masculin : complet

L'organisation des éliminatoires de secteur double 3<sup>ème</sup> division le 6 mai a été une réussite et une rentrée d'argent non négligeable (520 €)

#### ➤ **INFOS FEDE / CBD / SECTEUR**

Les licences ont subi une très importante augmentation dans toutes les catégories :

F2 : + 13€

F3 – M3 : + 5€

F4 – M4 : + 4€

Je rappelle que nous sommes une des seules sociétés à ne rien prendre sur les licences.

D'autres importantes augmentations vont avoir lieu pour la saison prochaine :

- Les mutations vont passer de 30€ à 65€
- L'affiliation à la fédération va passer de 20€ à 100€

Président de la Fédération : Philippe Coquet.

Président Départemental : Alain Chanéac

Président de Secteur : Robert Bossy

#### ➤ **PAS DE MODIFICATION DE REGLEMENT**

Rappel :

La prise de points (points de catégorisation) avait fait un grand bon en arrière la saison dernière ! Dans les concours Promotion et Propagande, les points étaient attribués à partir de la 4<sup>ème</sup> partie gagnée...

La majorité des boulistes contre ce système a été entendu et nous revenons à une prise de points à partir de la 2<sup>ème</sup> partie gagnée.

Exemples :

Concours promotion 16 équipes, vainqueurs 4 points, finalistes 3 points, ½ finalistes 2 points, ¼ finalistes 1 point.

Durant la partie le remplacement est libre, il doit être fait entre deux mènes, il peut se faire plusieurs fois sans altérer la durée de la partie. Tout joueur inscrit régulièrement sur la fiche de participation au début de la compétition pourra sortir ou entrer plusieurs fois dans la même partie.

Dans tous les concours "propagande", "promotion" la même tenue (haut) est obligatoire dès la 1<sup>ère</sup> partie.

Dans un concours, si abandon, forfait ou disqualification d'une équipe, on prend des points et de l'argent.

" " " si office, pas de prise de point ni d'argent.

## ➤ CONCOURS QUALIFICATIFS

4<sup>ème</sup> saison de concours qualificatifs pour les joueurs de 3<sup>ème</sup> div. et pour les joueurs de 4<sup>ème</sup> div. en quadrette.

5 week-ends sont consacrés à ces concours qualificatifs...qualificatifs pour le championnat de France !  
2 concours (nord Ardèche, sud Ardèche) par week-end sont organisés pour que tout le monde puisse avoir de la place dans son secteur.

Il faut que l'équipe déclarée en début de saison fasse au moins 4 concours pour pouvoir se qualifier.

Nos joueurs Saint-Cyriens ont bien compris le but et l'importance de ces concours et ont donc formé des équipes.

**En 3<sup>ème</sup> div.** 1 équipe sera composée de : David Broussard / Mathieu Dellong / Robert Bossy / Serge Gaillard / Isabelle Grange

**En 4<sup>ème</sup> div.** 1 équipe sera composée de : Damien Jacob / Nicolas Bert / Yvan Garnier / Isabelle Godicheau

**En 4<sup>ème</sup> div.** 1 équipe sera composée de : Michel Bimet / Paul Cognet / Kakou Serrières / Fernand et Gilles Brutier de Vernosc

**En 4<sup>ème</sup> div.** 1 équipe sera composée de : Patrick Mathon / Christian Nazon / Didier Fanget / Thierry Soubeyrand / Bachir Lahlali

**En féminine 2<sup>ème</sup> division** une doublette déclarée, sera composée de :  
Sandra Chopard / Laure Munoz.

## ➤ COMPTE-RENDU SPORTIF (Laure)

Résultats Concours

Résultats Fédéraux

Résultats Championnats de France

Bilan du championnat des clubs (1 équipe pas qualifiée pour les parties finales à Ardoix)

Résultats des challenges sociétaires

Championnat des clubs : 2 équipes engagées en 2016 – 2017, 24 joueurs (euses) avaient décidé de participer, capitaines Sandra Chopard et Christian Nazon

1 équipe sera engagée en 2017-2018, capitaines Christian Nazon et Damien Jacob

14 joueurs (euses) ont décidé de participer cette saison.

1<sup>ère</sup> rencontre le 30 septembre à Vanosc. La poule sera composée de Boulieu, Roiffieux et Vanosc.

## ➤ COMPTE-RENDU FINANCIER DE LA SAISON 2016-2017 (David)

Au 1<sup>er</sup> octobre 2016

Solde du compte : + 13 616,70 €

Bénéfice net de la saison : + 2240,21 €

Au 1<sup>er</sup> octobre 2017

Solde du compte : + 10 944 €

Déficit net de la saison : - 2672 €

La trésorerie se porte bien, et je félicite David pour le travail accompli.

Il est extrêmement important dans une association d'avoir une trésorerie saine, claire et aussi précise.

## ➤ VIE DE NOTRE SOCIETE / PROJETS

Création du statut d'arbitre local. Chaque AS doit avoir obligatoirement au moins un arbitre local. Cet arbitre officiera sur les concours Loisir et Promotion organisés dans son AS. Cet arbitre peut être appelé pour solutionner les litiges entre deux équipes (mesure de point, validité d'une boule ou d'un but sur le terrain, validité d'un coup de tir, gestion de la fin d'une partie au temps, déplacement d'une boule ou du but). Cet arbitre est présent sur les terrains et prévient les compétiteurs des fautes commises sans les sanctionner (position des joueurs, franchissement de la ligne de lancer au tir, au point, rangement des boules, tabac, téléphone...). Il conseille les joueurs sur le respect des règles.

Robert Bossy a passé et réussi le diplôme d'arbitre local.

Noël Barou et Gérard Cordier également, donc notre société compte maintenant 3 arbitres locaux.

### Certificat médical :

Suite à la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé, au décret n° 2016 1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport et à l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive, à partir de la saison sportive 2017/2018, lors du renouvellement de licence, un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du Sport Boules ne sera exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an).

Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle.

Voir annexes.

### Règlement concernant les mutations :

L'amicale boules prend en charge les frais de mutation qui s'élèvent à 30 € par joueur.

Par contre dans le cas où un joueur décide de partir vers un autre club pour revenir quelques années plus tard, il paiera lui-même ses frais de mutation.

Matériel (prêt de matériel) : seuls les membres de l'Amicale boules peuvent à titre exceptionnel emprunter tables, bancs, chapiteau, percolateur,...

Après avoir organisé les éliminatoires de secteur doublette 3<sup>ème</sup> division le 6 mai 2017, nous aurons en charge les éliminatoires de secteur simple 3<sup>ème</sup> div le 22 avril 2018.

Tous les challenges (challenge du village, challenge Mathieu Dellong, Challenge Jo Savy Paul Deygas..., but d'honneur...) sont ouverts à tous les licenciés et sociétaires + les invités par les organisateurs.

### Travaux à venir :

- Blocs béton pour sceller le chapiteau
- Bancs

Soirée galette des rois, concours de belote interne. Une participation de 10 € sera demandée à chacun. Date retenue : Samedi 13 janvier 2018 (salle réservée le 14 septembre 2017)

Tenues vestimentaires : les nouveaux licenciés vont pouvoir s'ils le souhaitent commander la tenue de l'Amicale boules. Le club financera une partie de la tenue.

Le site internet est toujours en fonction et j'invite chacun de vous à aller y faire un petit tour, vous y trouverez infos, résultats, photos, calendrier...

### Licence ou carte sociétaire :

Rappel : il est impératif que chaque personne qui pratique le sport-boules à Saint-Cyr soit munie d'une licence compétition ou d'une carte sociétaire (10€).

Définition de la carte sociétaire : nous sommes une association sportive où chacun vient pour pratiquer le sport-boules ! Nous ne sommes ni un bar ni un restaurant...

Aucune carte sociétaire ne sera délivrée à ceux qui ne jouent pas.

Prochaines réunions :

Vendredi 6 octobre à Serrières, l'Assemblée générale du secteur d'Annonay.

Samedi 25 novembre à Aubenas, aura lieu le Congrès du Comité Bouliste Départemental, Laure Munoz et Sandra Chopard représenteront notre société.

Je pense avoir fait un large tour d'horizon de l'année écoulée, nous pouvons passer aux questions diverses et nous procéderons à l'élection des membres du bureau avant pour clore l'assemblée de voir un diaporama « rétrospective 2016-2017 » fait par Laure Munoz.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Avancement des travaux (mise aux normes handicapés devant les toilettes, place handicapée, bandeaux du toit à traiter, débroussaillage des abords...).

Escalier ?

➤ **INTERVENTION DE LA MAIRIE**

RAS

➤ **CONCLUSION**

**Il était une fois**

Il était une fois quatre individus qu'on appelait :  
Tout le monde - Quelqu'un - Chacun - Et Personne.

Il y avait un important travail à faire  
Et on a demandé à Tout le monde de le faire  
Tout le monde était persuadé que Quelqu'un le ferait  
Chacun pouvait l'avoir fait  
Mais ce fut Personne qui le fit.

Quelqu'un se fâcha car c'était le travail de Tout le monde !  
Tout le monde pensa que Chacun pouvait le faire  
Et Personne ne doutait que Quelqu'un le ferait  
En fin de compte, Tout le monde fit des reproches à Chacun  
Parce que Personne n'avait fait  
Ce que Quelqu'un aurait pu faire.

Moralité :

Sans vouloir engueuler Tout le monde,  
Il serait bon que Chacun  
Fasse ce qu'il doit, sans nourrir l'espoir  
Que Quelqu'un le fera à sa place  
Car l'expérience montre que  
Là où on attend Quelqu'un,  
Généralement on ne trouve Personne !

➤ **ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Sandra CHOPARD

Mathieu DELLONG

David BROUSSARD

Patrick MATHON

Laure MUNOZ

Aymeric RIFFARD, démissionnaire

Isabelle GRANGE

Dominique BESSET, démissionnaire

Robert BOSSY

Paul COGNET

Marie-Thérèse SERRIERES, candidate

Guy MOULIN, candidat

Une réunion de bureau aura lieu dans la semaine de façon à définir les rôles de chacun et surtout élire le président.

Diaporama.

Remise des récompenses

(Karine Bataillard, Sandra Chopard, Isabelle Grange, Laure Munoz, Marie-Thé Serrières, Sophie Laflorencie, Serge Gaillard, Doriane Royer, Kakou Serrières)